

L'activité de l'unité " Politique des langues " au sein de la Direction générale de l'éducation et de la culture de la Commission européenne

[Table des matières
in English](#)

Paul Holdsworth

Direction générale de l'éducation et de la culture,
Commission européenne

L'unité de politique des langues récemment créée au sein de la Direction générale de l'éducation et de la culture de la Commission européenne a pour but de centraliser toutes les activités de la Direction générale de l'éducation et de la culture - et les programmes d'investissement qui en résultent - visant à promouvoir l'enseignement, l'apprentissage des langues étrangères et la protection de la diversité linguistique. De taille restreinte mais déjà très active, cette unité, dirigée par Sylvia Vlaeminck, est entièrement chargée du développement de la politique en matière d'apprentissage et d'enseignement des langues. Elle coordonne également la mise en place des divers projets linguistiques menés par la Direction générale :

- Les projets linguistiques dans le cadre du programme Socrates pour la coopération dans le domaine de l'éducation ;
- Les projets linguistiques dans le cadre du programme Leonardo da Vinci pour la coopération dans le domaine de la formation professionnelle ;
- Le projet pour la protection des langues minoritaires et régionales ;
- Le développement de méthodes et d'approches innovatrices ;
- L'année européenne des langues 2001.

Innovations récentes dans la promotion de l'apprentissage des langues

Le rôle principal de la Commission est d'encourager les Etats membres à coopérer entre eux et de les inciter à innover et à partager leurs compétences en matière d'enseignement et d'apprentissage des langues étrangères. L'objectif premier de l'unité consiste donc à favoriser les actions suivantes :

- mise en place des conditions nécessaires au développement de l'enseignement et de l'apprentissage des langues ;
- incitation aux citoyens européens à tirer profit de leur capacité à apprendre et à parler des langues étrangères ;
- préservation de la diversité linguistique.

Même si l'unité consacre l'essentiel de son temps à la gestion des nombreux programmes de financement dans ces domaines, elle ne perd pas de vue son autre rôle : celui de catalyseur de changement, qu'elle doit entraîner en encourageant les développements stratégiques et l'innovation dans les domaines particulièrement importants. L'unité soutient par conséquent des projets concrets qui ont d'ores et déjà changé la vie des enseignants et des étudiants en langues. Voici quelques exemples d'initiatives récentes.

Le Livre blanc sur l'apprentissage et l'enseignement

Dans son Livre blanc de 1995, *Enseigner et Apprendre : Vers une société cognitive*, la Commission s'est fixé comme objectif d'aider tous les citoyens de l'Union européenne à maîtriser trois langues européennes (leur langue maternelle plus deux autres langues de la communauté). Dans certains pays, il apparaît déjà normal qu'une personne soit capable de manier jusqu'à trois langues. Au sein de l'Union européenne, ce type de personne se trouve idéalement placé pour tirer pleinement profit de la citoyenneté européenne et du marché unique, en étant plus apte à se déplacer entre différents pays, que ce soit pour des raisons scolaires, professionnelles ou autres. Leurs compétences linguistiques

sont particulièrement recherchées par les employeurs. La Commission européenne souhaite que cet avantage soit accessible à tous. Ce Livre blanc considère que l'apprentissage des langues doit se faire à tout âge et tout au long de la vie.

Un label européen pour les initiatives dans le domaine de l'enseignement et de l'apprentissage des langues

Le label européen[1] a pour but de stimuler l'intérêt porté à l'apprentissage des langues en mettant l'accent sur des projets novateurs en matière d'apprentissage des langues à tous les niveaux d'enseignement et d'apprentissage, depuis la maternelle aux formations pour adultes. Le premier label a été accordé en 1998, année pilote de l'opération. Le label est coordonné par la Commission européenne mais est géré par les Etats membres, plus la Norvège et l'Islande. Il est décerné par un jury dans chaque Etat membre, conformément à des critères définis au niveau européen et à d'autres critères nationaux. Il est accordé à tout type d'organisation proposant des initiatives en matière d'enseignement et d'apprentissage des langues. Les candidats qui ont reçu l'accord peuvent apposer le label et le logo associé sur leurs locaux et sur leurs supports publicitaires.

L'enseignement précoce des langues

Les chances de construire une Europe de citoyens multilingues seraient sérieusement accrues si ces citoyens pouvaient commencer leur apprentissage des langues dès l'école primaire et même avant. A la suite d'une conférence réunissant des experts et responsables intitulée " L'enseignement précoce des langues - et après " qui s'est tenue au Luxembourg en 1997, les ministres de l'éducation de l'Union européenne ont adopté une résolution (98/C/1) appelant les Etats membres à encourager l'apprentissage des langues dès le plus jeune âge et à promouvoir la coopération européenne entre les écoles offrant ce type d'enseignement. La publication *L'enseignement précoce : quels résultats, dans quelles conditions* [2] financée par la Commission, se base sur une analyse des projets existants et définit les conditions nécessaires à un apprentissage réussi des langues dès le plus jeune âge.

L'apprentissage en langues étrangères de disciplines non linguistiques

Une excellente manière de progresser dans une langue étrangère consiste à l'utiliser dans un but précis. La langue devient alors un outil plutôt qu'une fin en soi. Ce projet consiste à enseigner et apprendre des disciplines comme la géographie ou les sciences dans une langue étrangère. La Commission a contribué au développement du réseau " Euroclit " qui regroupe des professionnels, chercheurs, formateurs et autres personnes intéressées par cette approche. Le réseau publie régulièrement des bulletins et possède son propre site Internet (<http://www.euroclit.net>). Celui-ci comprend une banque de matériaux, un calendrier d'événements et propose un forum de discussion pour professeurs et assistants linguistiques.

La compréhension multilingue

L'objectif de la compréhension multilingue est de permettre à un nombre maximum d'européens de se comprendre et d'interagir tout en communiquant dans leur propre langue. Dans une Europe linguistiquement si riche, l'objectif apparaît très réaliste. Il est généralement plus aisé d'apprendre à comprendre une langue étrangère que de la parler couramment. C'est notamment le cas pour les langues qui pour des raisons historiques s'avèrent très proches. Citons par exemple le hollandais et l'allemand, l'italien et l'espagnol. La communication en Europe pourrait être largement améliorée si davantage de personnes pouvaient comprendre la langue de leurs voisins. Les personnes intervenant dans des conversations ou correspondances multilingues pourraient parler ou écrire dans leur propre langue tout en étant comprises par un grand nombre d'interlocuteurs ou de correspondants. De plus, il faut d'abord bien comprendre une langue avant de pouvoir s'exprimer couramment dans cette langue.

En 1997, un séminaire sur la compréhension multilingue en Europe s'est déroulé à Bruxelles sous les auspices de la Commission[3]. Celle-ci a favorisé la création d'un site Web sur le développement et l'échange d'informations dans ce domaine (<http://crim.inalco.fr/recomu/>).

Les indicateurs de qualité et systèmes de qualité

Un Guide qualité pour l'évaluation et la conception de méthodes d'apprentissage des langues ou de programmes et matériaux d'enseignement a été développé. Ce Guide a pour but de sensibiliser au

concept de qualité en matière d'enseignement et d'apprentissage des langues vivantes. Il doit servir de référence ou de stimulant pour les concepteurs de programmes et de matériaux, les professeurs ou les formateurs, les éditeurs, les responsables de cours, etc. Ce Guide est un outil destiné aux formateurs ou aux chefs de projets, pour les aider notamment à concevoir et évaluer les programmes, renouveler les matériaux d'apprentissage et d'enseignement, etc. Le Guide est disponible sur CD-ROM et s'adresse aussi bien aux personnes développant des méthodes et des matériaux qu'à ceux qui les utilisent[4].

Les échanges d'informations

La Commission finance le développement de Lingu@netEuropa, centre de ressources virtuel pour l'enseignement et l'apprentissage des langues étrangères. Ce centre a été développé par un consortium de 10 pays[5]. Le contenu de Lingu@netEuropa s'adresse tout d'abord aux professeurs, aux formateurs, aux décideurs, aux diffuseurs et plus globalement aux personnes qui apprennent les langues. Le centre donne des informations et indique des liens vers des ressources européennes fiables, disponibles sur Internet, ou d'autres contenus sur le même sujet. Il propose un accès à un ensemble unique de ressources : authentiques supports de cours, détails sur des conférences et divers événements, textes de loi, documents de planification et ouvrages de recherche. Le site est disponible en 6 langues (hollandais, anglais, français, allemand, italien et espagnol). Une interface commune aux six langues est en cours de développement et proposera d'autres liens vers d'autres sites intéressants. Les questions d'assurance qualité seront résolues grâce au concours d'experts et d'utilisateurs.

L'année européenne des langues 2001

Nous espérons que les lecteurs de ce bulletin connaissent déjà tout de l'année européenne des langues 2001 ! Si ce n'est pas le cas, nous vous invitons à visiter le site Web :

<http://www.eurolang2001.org/eyl/index.htm>

La recherche

De temps en temps, la Commission finance également des initiatives phares en matière de recherche qui peuvent être source de données de valeur pour les politiques. Citons par exemple la récente enquête d'opinion intitulée " Les européens et les langues ". Cette enquête présente un panorama actualisé et fascinant des compétences en langues des citoyens européens. Elle propose également une estimation détaillée de leurs aptitudes face aux langues en général et face à l'apprentissage des langues étrangères en particulier. Pour plus de détails, visitez le site :

http://europa.eu.int/comm/education/languages_fr.html

Le financement de l'innovation et de la qualité

Pour beaucoup d'organisations, la liste des activités présentées ci-dessus suffirait amplement à justifier leur existence. Pourtant, l'activité principale de l'unité Politique des langues consiste à gérer et à coordonner l'application de nombreux programmes et d'actions qui ont pour but de financer des projets en matière d'enseignement, d'apprentissage et de diversification des langues. De nombreux lecteurs se souviendront du premier programme, le programme Lingua, appliqué pour la première fois le 1er janvier 1990 et qui a pris fin en 1994. L'objectif était d'améliorer la quantité et la qualité de l'enseignement des langues au sein de l'Union européenne. Pour ne citer que deux exemples, ce programme a permis en un temps record à 19 000 professeurs en langues étrangères de suivre des formations continues à l'étranger et à 83 000 jeunes et leurs professeurs d'améliorer leur langue étrangère. L'activité de Lingua a été renforcée et intégrée dans les programmes Socrates et Leonardo qui en ont résulté. Ces programmes sont décrits ci-après.

Les langues dans le système éducatif - le programme Socrates

Socrates est un programme visant à favoriser la coopération européenne dans le domaine de l'éducation. La seconde phase du programme a débuté en 2000 et s'achèvera en 2006. Le leitmotiv de ce programme est de promouvoir l'apprentissage des langues. Il propose une grande variété d'actions ciblées sur différents secteurs.

Socrates: Coopération entre les professeurs de langues et les établissements de formation [6]

Grâce aux programmes de coopération européenne, les établissements chargés de former les professeurs de langues développent des relations plus étroites avec leurs homologues européens. Ils proposent des matériaux et cours pratiques de formation pour professeurs de langues qui sont le fruit des meilleures expériences en Europe. Ces projets concernent tout d'abord la formation continue de professeurs en langues étrangères et ont pour objectif d'améliorer la formation des enseignants au niveau de la maternelle, du primaire, du secondaire, de la formation professionnelle et de la formation pour adultes. Depuis 1991, environ 22 millions d'euros ont servi à financer ces projets.

Participer à un programme de coopération européenne présente les avantages suivants : une meilleure appréciation des méthodes et approches de formation pour enseignants dans les autres pays participants ; le partage d'idées et d'expériences entre pays ; la possibilité d'agir en partenariat pour la création de nouveaux savoirs et de nouvelles méthodes. Pour plus de détails sur les projets, visitez le site :

<http://europa.eu.int/comm/education/languages/fr/lang/teaching.html>

Socrates : Bourses attribuées aux professeurs de langues pour la formation continue [7]

Un professeur de langue peut demander une bourse pour partir à l'étranger et suivre une formation continue de deux à quatre semaines. Chaque professeur reçoit une bourse de l'Union européenne servant à couvrir les frais de transport, de nourriture, d'hébergement et de droits d'inscription. La bourse s'élève à environ 1 100 euros. Les cours ont pour but d'améliorer les compétences linguistiques et pédagogiques des professeurs. Dans le cas de langues rares, les cours se concentrent sur les compétences linguistiques du professeur. Entre 1995 et 1999, le montant total de ces bourses s'élevait à 39 millions d'euros. A la fin de cette période, 34 600 professeurs de l'Union européenne et des pays de l'AELE/EEE avaient suivi des formations à l'étranger.

Socrates : Assistanats pour les futurs professeurs de langues [8]

Une bourse est octroyée aux futurs professeurs de langues pour leur permettre de passer jusqu'à huit mois dans un établissement étranger. Là-bas, ils enseignent non seulement leur langue maternelle mais apprennent également une langue étrangère ou améliorent leurs compétences linguistiques. Le montant de la bourse s'élève en moyenne à 4000 euros.

Les assistanats Lingua se distinguent à plusieurs titres des assistanats organisés dans le cadre de programmes bilatéraux entre certains couples de pays. Les assistants Lingua sont de futurs professeurs de langues étrangères. Par conséquent, ils possèdent déjà une expérience du professorat. Ils parlent généralement des langues qui ne sont pas encore enseignées dans l'école d'accueil. Ils apportent donc à l'école et à la Communauté locale une ressource linguistique et culturelle que celles-ci ne rencontreraient pas autrement. Les Assistants Lingua sensibilisent ainsi les apprenants à une autre culture européenne, souvent moins connue, et contribuent à diminuer les préjugés.

Les assistanats Lingua apportent tout autant aux assistants qu'aux établissements d'accueil. Les assistants améliorent à la fois leurs aptitudes pédagogiques et leur maîtrise de la (des) langue(s) du pays d'accueil, ce qui les arme pour devenir de bons professeurs de langue. Les assistants qui séjournent dans des pays dont les langues sont peu répandues sont souvent motivés pour continuer l'apprentissage de ces langues à leur retour et peuvent aider à introduire ces langues dans les programmes des établissements de leur pays d'origine.

L'assistanat Lingua offre aux établissements d'accueil la possibilité de faire participer à leurs cours un locuteur natif d'une autre langue qui est aussi un futur professeur de langue, de proposer de nouvelles langues aux apprenants ou d'améliorer la qualité de l'enseignement des langues déjà proposées.

Entre 1995 et 1999, 13,2 millions d'euros ont été octroyés à cette action. Pendant cette même période, plus de 2800 futurs professeurs de langues étrangères ont participé à des assistanats Lingua.

Socrates : Nouveaux outils d'enseignement et d'évaluation [9]

Socrates a pour but de promouvoir l'élaboration et la diffusion de nouveaux outils d'enseignement et d'apprentissage des langues. Il contribue également à développer des outils d'évaluation des connaissances linguistiques dans des domaines pour lesquels le marché offre peu de produits ou pour lesquels les ressources sont diffusées en dehors des chemins traditionnels de production et de distribution.

Les projets de coopération transnationaux permettent de développer de nouvelles ressources pour les apprenants. Du fait de leur spécificité - parce qu'ils concernent les langues les moins diffusées et les moins enseignées de l'Union, qu'ils utilisent une méthode innovante ou qu'ils répondent à des besoins particuliers en matière d'apprentissage - leur production s'inscrit souvent difficilement dans un contexte purement commercial. Depuis 1990, dans le cadre de cette action, environ 30 millions d'euros ont été investis dans la production d'outils d'apprentissage pratique des langues et d'outils d'évaluation. Le projet DIALANG, test disponible sur Internet qui permettra aux citoyens d'obtenir un diagnostic sur leurs compétences linguistiques - et auquel participent des membres du CEL/ELC - s'inscrit dans cette action. Vous trouverez davantage d'informations sur les produits actuellement disponibles en consultant le Catalogue Lingua à l'adresse suivante:

http://europa.eu.int/comm/education/socrates/lingua/catalogue/home_fr.htm

Socrates : Apprentissage des langues tout au long de la vie

La nouvelle action Lingua 1 vise à financer les projets transnationaux qui ont pour but : de sensibiliser les citoyens aux bienfaits qu'apporte l'apprentissage des langues étrangères ; de faciliter l'accès aux ressources d'apprentissage des langues étrangères existantes (comme celles que possèdent les universités) ; d'informer les principaux décideurs sur les techniques novatrices et les bonnes pratiques dans le domaine de l'apprentissage des langues. Le premier projet soutenu dans le cadre de cette action doit débiter à l'automne 2001.

Socrates : Partenariats scolaires [10]

Les partenariats scolaires consistent à faire travailler à un projet lié à leur formation des jeunes âgés de plus de 14 ans avec des élèves d'un établissement scolaire d'un autre pays pendant une année. Au terme du projet, les deux groupes de jeunes prennent part à un échange au cours duquel ils travaillent réellement ensemble et passent du temps avec les familles de leurs correspondants. Ils s'expriment dans une langue étrangère pendant toute la durée du projet, ce qui renforce leurs connaissances linguistiques et leur motivation à apprendre une langue autre que la leur. Ainsi, ils ont moins de difficulté à communiquer dans celle-ci.

Les langues parlées dans les pays partenaires sont les langues cibles du projet. Si la langue du pays partenaire n'est pas enseignée dans l'établissement qui participe au projet, les élèves concernés suivent un cours d'initiation à la langue du pays partenaire en guise de préparation à l'échange. L'hébergement au sein des familles des correspondants renforce la motivation des élèves à apprendre la langue comme à découvrir la culture du pays d'accueil. Chaque année, près de 30000 jeunes âgés de 14 ans et plus participent à ces projets. Depuis 1991, plus de 250000 élèves, accompagnés de leurs professeurs, ont voyagé à l'intérieur de l'Europe dans le cadre d'un de ces projets afin d'améliorer leurs compétences linguistiques. Plus de 60 millions d'euros ont été investis dans cette action entre 1995 et 1999.

L'action Erasmus dans le programme Socrates

Une grande partie du budget du programme Socrates est destiné à permettre aux étudiants de suivre des cours dans une université d'un autre pays de l'Union. Bien souvent, les étudiants ont besoin d'une préparation linguistique pour profiter pleinement de leur séjour. Les cours intensifs de préparation linguistique, créés en 1996, aident les étudiants à suivre les cours dans des établissements étrangers où l'enseignement est délivré dans une langue moins diffusée et moins enseignée. Environ 1000 étudiants par an bénéficient de cette action.

Socrates : Diversité linguistique

Les langues concernées par les actions linguistiques sont les 11 langues officielles de l'Union, mais aussi le luxembourgeois et l'irlandais. Le norvégien et l'islandais, les langues des pays membres de l'Espace Economique Européen (EEE) qui participent au programme, sont également concernées.

Suite à l'ouverture récente du programme aux pays d'Europe centrale et orientale et à Chypre, les langues concernées comprennent désormais les langues officielles de la Roumanie, la Hongrie, la République Tchèque, Chypre, la Pologne, la Slovaquie, la Lettonie, la Lituanie, l'Estonie, la Bulgarie, Malte et la Slovénie. La priorité est accordée aux langues les moins diffusées et les moins enseignées de la Communauté.

Les langues dans la formation professionnelle - le programme Leonardo da Vinci

Leonardo da Vinci est le programme d'action communautaire dans le domaine de la formation professionnelle. Depuis le 1er janvier 2000, il est entré dans sa deuxième phase, qui finira le 31 décembre 2006. Il vise à promouvoir le développement des compétences linguistiques dans le contexte de la formation professionnelle à travers des projets pilotes transnationaux et des programmes d'échange.

Le multilinguisme est un objectif primordial dans le domaine de la formation professionnelle. En effet, dans une Europe placée sous le signe de la liberté de circulation - en particulier celle des travailleurs -, la maîtrise de plusieurs langues apporte davantage que l'amélioration du développement individuel : elle contribue également à l'instauration d'un véritable sentiment de citoyenneté européenne. Le multilinguisme ouvre de nouvelles perspectives en matière d'emploi et de mobilité professionnelle par-delà les frontières nationales.

Il incite en outre les jeunes à exploiter pleinement la dimension européenne de la formation, en étoffant l'éventail de pays dans lesquels de telles possibilités existent. De nombreuses études ont en outre montré qu'un pourcentage élevé d'entreprises perdent d'importantes parts de marché parce qu'elles ne parlent pas la langue de leurs clients, en particulier s'il s'agit de langues peu répandues.

Au cours de la première phase du programme Leonardo da Vinci, 174 projets pilotes et 13 échanges ou stages visant à promouvoir l'apprentissage des langues étrangères dans un contexte professionnel ont été financés. Ces initiatives ont représenté près de 23,5 millions d'euros, soit près de 5% du budget du programme.

Les mesures qui portent sur les compétences linguistiques continuent à être développées dans la seconde phase de Leonardo da Vinci. Le principal objectif consiste à améliorer la communication multilingue et multiculturelle dans l'environnement de travail et dans le milieu de la formation. Les projets visent à concevoir, tester et valider, évaluer et diffuser du matériel didactique ainsi que des méthodes pédagogiques novatrices adaptées aux besoins spécifiques de chaque activité professionnelle et secteur économique. Il peut s'agir notamment d'audits linguistiques, d'approches pédagogiques novatrices fondées sur l'auto-formation et de la diffusion des résultats. Ces projets contribuent à sensibiliser les entreprises, notamment les PME, à l'importance de la qualité de la communication dans une langue étrangère lors des relations de travail et à leur procurer les outils dont elles ont besoin pour mettre au point une stratégie adéquate de formation linguistique.

L'action en faveur des langues régionales et minoritaires [11]

Depuis 1983, des ressources ont été mises à la disposition des projets qui soutiennent ou visent à promouvoir les langues indigènes traditionnellement parlées par une partie de la population d'un Etat membre de l'Union. Environ 45 langues sur les 60 communautés linguistiques sont concernées. Les dialectes, les langues des populations migrantes et les langues artificielles ne sont pas concernées par ces actions. Les projets soutenus par cette action comprennent des cours de langues, des outils d'enseignement et des supports pédagogiques, des programmes TV et radio, la formation des professeurs et des échanges entre les enseignants, des événements et des publications culturels, des travaux de normalisation linguistique et des projets de sensibilisation aux langues et aux cultures régionales et minoritaires. La Commission a également soutenu les échanges d'expériences et d'informations dans ce domaine.

Le pourquoi

Toutes ces actions ont bien entendu une raison. Pourquoi l'Union européenne s'attache-t-elle à promouvoir l'apprentissage des langues étrangères ? Tout simplement parce que le Marché unique exige de plus en plus des travailleurs qu'ils maîtrisent des langues étrangères et parce que maintenant qu'il n'existe plus d'entraves à la libre circulation des biens et des services, les citoyens européens ont tout à gagner à voyager à travers l'Europe ...

Mais la raison essentielle tient peut-être au fait que la maîtrise de plusieurs langues étrangères constitue un atout indéniable pour les citoyens européens actifs. Apprendre des langues étrangères, c'est apprendre à voir les choses sous un angle différent, c'est apprendre la tolérance, l'ouverture d'esprit et la coopération. Ce sont précisément ces qualités dont toutes les communautés - y compris la Communauté européenne - ont besoin pour devenir des communautés actives et vivantes.

Dans une Europe de citoyens actifs, dans laquelle les citoyens s'informent, sont ouverts d'esprit et tolèrent la façon de penser de leurs voisins, une Europe dans laquelle les citoyens s'impliquent pleinement dans l'évolution de la communauté, l'apprentissage des langues étrangères tout au long de la vie et le respect de la diversité linguistique et culturelle ont un rôle crucial à jouer.

Pour en savoir plus

N'hésitez pas à visiter le site Web de la Commission 'L'apprentissage des langues'. Disponible dans les 11 langues officielles de l'Union, ce site est consultable à l'adresse suivante :

<http://europa.eu.int/comm/education/languages/fr/index.html>.

Notes

[1] <http://europa.eu.int/comm/education/languages/fr/actions/linguagelabel.html>

[2] Blondin, 1998. [L'enseignement « précoce » : quels résultats, dans quelles conditions?](#), une publication sur les recherches récentes au sein de l'Union européenne. Centre for Information on Language Teaching and Research, London. ISBN 1 902031 22 9

[3] Un résumé, destiné aux étudiants, est disponible au Centre de Recherche en Ingénierie Multilingue, Paris. 2 rue de Lille, F-75343 PARIS (e-mail: crim@inalco.fr).

[4] Des informations sur le Guide sont disponibles sur le site

<http://europa.eu.int/comm/education/languages/fr/lang/teaching.html>

[5] Un prototype est déjà disponible sur le site <http://www.linguanet-europa.org/y2/>

[6] Projets Comenius de coopération européenne pour la formation du personnel enseignant.

<http://europa.eu.int/comm/education/languages/fr/actions/comenius.html>

[7] Bourses de formation individuelles Comenius.

<http://europa.eu.int/comm/education/languages/fr/actions/comenius.html>

[8] Assistanats en langues Comenius.

<http://europa.eu.int/comm/education/languages/fr/actions/comenius.html#assistantships>

[9] Lingua 2. [http://europa.eu.int/comm/education/languages/fr/actions/lingua2.html#Lingua action](http://europa.eu.int/comm/education/languages/fr/actions/lingua2.html#Lingua_action)

[10] Projets linguistiques Comenius.

<http://europa.eu.int/comm/education/languages/fr/actions/comenius.html#Action1>

[11] <http://europa.eu.int/comm/education/langmin.html>